

ARRÊTÉ n° 2026-09-A040

du Maire de la Commune d'IZE

**Portant sur la réglementation de la circulation
au Carrefour Rue des Lavandières et de la Rue
de Bretagne à Izé à compter du 14 septembre
2026 et jusqu'au 13 novembre 2026, Commune
d'IZE.**

Madame JACQUEMIN Carine, Maire de la Commune d'IZE,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie -signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE, 5 Impasse des frères Lumière – BP 63013 à LAVAL (53063) représentée par Monsieur Corentin MALET, reçue le 27/08/2026 en mairie,

Considérant que la sécurité publique, pendant la durée des travaux nécessite une réglementation de la circulation.

ARRETE

Article 1er - Pendant la durée des travaux de REHABILITATION DES RESEAUX EU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE, un alternat de circulation sera mis en place et géré par une signalisation de type B15/C18 au carrefour de la Rue des Lavandières et de la Rue de Bretagne.

Article 2 - La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation sera mise en place par l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE, 5 Impasse des frères Lumière – BP 63013 à LAVAL (53063)

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché en Mairie par les soins de Madame le Maire de la Commune d'IZE.

Article 4 - Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par Madame le Maire à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- M. le directeur départemental d'incendie et de secours de la Mayenne,
- M. le directeur départemental des territoires à Laval,
- M. le responsable de l'agence ATDC, Conseil Départemental, 86 rue du Pressoir Salé à LAVAL
- L'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A Izé, le 03/09/2026

Le Maire

Carine JACQUEMIN

